

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 969-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
927-13 DANS LE BUT D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES  
DE PRODUCTION ET EXTRACTION, AGROFORESTIÈRES ET RURALES**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 969-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le Conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 969-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **13 avril 2015, 19 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

***L'objet de ce règlement est d'ajouter au groupe d'usages domestiques de l'article 16 du Règlement 927-13, un nouveau groupe intitulé : « Activités rurales de service – Groupe V », assujetti aux entrepreneurs autonomes.***

Ce projet de règlement contient des dispositions propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contigües des zones Af, Ea et Rur situées en zones agricole.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,  
Ce 12<sup>e</sup> jour de février 2015

Céline LeBlanc  
Greffière